Bruxelles, le 4 AVRIL 2007

A Monsieur le Président (Madame la Présidente)
du (parti politique)
Copie à Mesdames et Messieurs les Présidents
des bureaux principaux de Collège et de
Circonscription

Institutions et Population
Elections

Votre lettre/fax du:	**Nos références:** III/39/2605/07	**Annexe(s):** 4
Correspondant: Luc SMET	**E-mail:** Luc.smet@rrn.fgov.be	**Tél.:** 02/518.22.71 **Fax:** 02/518.22.13

OBJET: **Introduction digitale des listes de candidats pour l'organisation des élections législatives fédérales du 10 juin 2007 – Listes de candidats sous format digital pour les bureaux principaux. –**
Site web Elections: www.elections.fgov.be.

Monsieur le Président (Madame la Présidente),

Le samedi 12 mai 2007 (29ème jour avant le scrutin) entre 14 et 16 heures et le dimanche 13 mai 2007 (28ème jour avant le scrutin) entre 9 et 12 heures, les actes officiels de présentation des listes de candidatures seront remis en mains propres au président du bureau principal de circonscription électorale pour l'élection de la Chambre des Représentants (formule A/4) dans chaque chef-lieu de province et à Bruxelles et au président du bureau principal de collège pour l'élection du Sénat (formule B/5) à Namur et à Malines (Article 115 du Code électoral). Chaque président d'un bureau principal publiera au plus tard le 8 mai 2007 (33ème jour avant le scrutin) un avis stipulant le lieu, le jour et l'heure de la remise de ces actes de présentation (formule A/1 ou B/1).

Afin de faciliter et d'améliorer (orthographe correcte de chaque nom et prénom des candidats), le traitement digital des listes officielles de candidats qui auront été déposées, et ce dans chaque bureau principal, le Service public fédéral Intérieur a développé un logiciel à l'attention des présidents des bureaux électoraux principaux et des partis politiques représentés au Parlement fédéral et/ou régional, ainsi que des listes de candidats des formations locales.

Depuis le 2 avril 2007, les partis politiques représentés au Parlement fédéral et/ou régional et les formations locales ont la possibilité de compléter leurs listes de candidats de manière sécurisée sur Internet, et ce bien avant la date officielle de dépôt. Cette méthode de travail offre l'avantage que les 12 et 13 mai 2007, les tâches des présidents des bureaux principaux de circonscription et de collège se limiteront à contrôler et si nécessaire, à compléter ou corriger les données que vous aurez introduites par la voie digitale. Mais cette méthode de travail est aussi avantageuse pour les partis politiques. L'application permet en effet d'imprimer les documents prêts à être utilisés pour le dépôt des listes. Il est également possible d'introduire le logo de votre parti politique au moyen de cette application et de le tester conformément à la réglementation (à cet effet, voir la circulaire du 1er février 2007 et le site web Elections: www.elections.fgov.be au Chapitre J. Reproduction du sigle ou logo). Il y a également lieu de signaler qu'une loi récemment votée dispose que le sigle ou logo est dorénavant composé au plus de **18 caractères** (=lettres, chiffres et/ou signes) au lieu de maximum 12 lettres et/ou chiffres et de maximum 13 signes (voir Doc. 2878 – www.lachambre.be et Doc. 3-2342 – www.senat.be).

Vous trouverez l'avis ainsi que le manuel d'utilisation de cette application sur le site web élections: www.elections.fgov.be au Chapitre H. point D. 2- "Logiciel pour la collecte digitale des listes de candidats et des résultats électoraux.", ainsi qu'en annexe à la présente note.

Je vous remercie d'avance de l'utilisation que vous ferez de ce logiciel afin de garantir la bonne organisation des élections législatives fédérales du 10 juin 2007.

Si vous avez des questions ou si vous éprouvez des difficultés, vous pouvez appeler le 0800-99324 (français) ou le 0800-99325 (néerlandais). Vous pouvez également envoyer un courriel à l'adresse trans.elec@rrn.ibz.fgov.be (français) ou trans.verk@rrn.ibz.fgov.be (néerlandais).

Veuillez agréer, Monsieur le Président (Madame la Présidente), l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Ministre de l'Intérieur:
Le Directeur général,

L. VANNESTE

Annexes :
1. Note générale Elections 2007
2. CD-rom Elections 2007
3. Liste des coordonnées des présidents des bureaux électoraux principaux
4. Manuel pour l'introduction digitale des listes de candidats.